



Visue'L

Analyses et solutions de communication
Améliorations administratives

37 rue Jean racine
76650 PETIT-COURONNE
entreprise.visuel@gmail.com

SIREN 949 869 747

Mise à jour : octobre 2024

CONTRAT DE SERVICES

*Ce contrat permet de clarifier les conditions d'exécution des services de **Visue'L** et les engagements du client.*

Il est rédigé en toute bonne foi, dans le respect des textes en vigueur.

L'évolution des textes de loi peuvent amener des modifications au présent contrat qui sera mis à jour.

Les conditions d'exécution de la prestation pour le client sont déterminées par la date de signature du devis.

1. PRESTATAIRE

Visue'L est une micro entreprise enregistrée au Registre des entreprises au nom de Madame Laurence LEFEBVRE, auto entrepreneure, en tant que services administratifs divers aux entreprises non réglementés.

Visue'L réalise des services de modifications et de créations de supports de communication écrits ou numériques.

Visue'L propose une assistance bureautique.

Visue'L assure les fonctions de conseil et de gestion des supports de communication.

Seules ces activités peuvent faire l'objet d'une prestation.

2. MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION

DEVIS

Pour chaque prestation, le client reçoit un devis précis selon sa demande exprimée ainsi qu'un exemplaire du contrat de service.

Le devis est calculé par **forfait ou à l'heure** selon les prestations.

La réalisation de la prestation commence avec la **signature du devis** et le paiement d'un **acompte de 30 %** du devis.

Après réception du devis signé et du paiement de l'acompte, **Visue'L** s'engage à réaliser le service.

L'acompte n'est pas remboursable.

DELAI DE REALISATION

La date de fin de la prestation est définie entre les parties au cas par cas : les prestations ont des durées de réalisation variables selon la complexité et le volume à traiter.

PRESTATION

Visue'L réalise les activités précisées dans le devis.

Pour la majorité des prestations, **un projet est rédigé** : il présente l'ensemble des actions concrètes et détaillées qui seront mises en œuvre.

Le client peut alors préciser sa demande et apporter des modifications, puis il valide le projet.

Visue'L apporte une assistance technique pour la mise en œuvre de certaines prestations. Les caractéristiques de l'assistance sont indiquées dans le devis.

Le client doit s'assurer de la compatibilité des outils informatiques qu'il détient.

L'assistance informatique se réalise sur le matériel du client en RDV ou à distance (téléphone, visio).

PAIEMENT

La signature du devis engage le client à payer la facture.

Une facture est éditée et transmise par courrier pour le règlement lorsque la prestation est terminée.

Les modalités de paiement : espèces, chèque à l'ordre de Mme Laurence LEFEBVRE ou virement bancaire sur le compte du Crédit Agricole.

Visue'L est une micro-entreprise et n'applique **pas de TVA** en vertu de l'article 293 B du Code Général des Impôts.

Le délai de paiement de la facture est de 1 mois à partir de la date d'émission.

SERVICE APRES-VENTE

Visue'L s'engage à apporter une assistance technique durant les 6 mois suivants la mise en œuvre de la prestation. **Le SAV ne concerne que la prestation réalisée.**

Passé le délai de 6 mois, les modifications devront faire l'objet d'un devis.

3. CLAUSES SPECIFIQUES

CLAUSE D'ANNULATION

Les modifications substantielles et importantes de la demande du client annulent la réalisation finale de la prestation.

Visue'L conserve l'acompte de 30 % servant à financer le travail déjà effectué.

Les modifications donnent lieu à la rédaction d'un nouveau devis ou annule les engagements entre les 2 parties.

HORS CONTRAT

Visue'L n'apporte aucune modification aux documents écrits ou numériques issus des administrations.

Visue'L ne participe à aucune activité qu'elle considère comme illégale en vertu des textes en vigueur.

Visue'L ne réalise pas de réparations techniques concernant le matériel informatique.
Visue'L ne peut pas modifier les conditions d'utilisation des plateformes, des hébergements et des réseaux sociaux ou tout autre prestataire lié à la réalisation des prestations.

RESPONSABILITES

Les créations de **Visue'L** entrent dans le cadre de la propriété intellectuelle dite « œuvres de l'esprit ».

Après le paiement de la facture, le client reçoit une **attestation de transfert des droits d'auteur**. **Visue'L** ne perçoit pas de redevance sur ses créations.

Visue'L ne peut pas être tenu pour responsable des erreurs si le client fournit des informations erronées ou s'il pratique la rétention d'informations.

Visue'L ne peut pas être tenu pour responsable des dysfonctionnements liés au réseau internet.

4. GESTION DES DONNEES

Visue'L conserve les documents créés, des codes d'accès au plateforme issus des prestations uniquement pour :

- répondre aux demandes des administrations concernant l'activité de **Visue'L** ;
- réaliser le SAV des prestations effectuées ;
- effectuer les demandes de mises à jour sur les prestations.

Les informations du client ne sont pas transmises à un tiers gratuitement ou contre paiement.

Visue'L communique le nom du client, son logo, sa localisation, son activité et le type de prestations réalisé dans la cadre de sa publicité uniquement avec **l'accord du client**.

Le client peut demander des précisions concernant le présent contrat de services.